

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

## 10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 29 Septembre

## NOUVELLES POLITIQUES

### La rentrée des Chambres

Paris, 28 septembre.

La date de la rentrée des Chambres sera fixée demain en conseil de cabinet.

Il est presque certain que cette date sera le 15 octobre.

### Le discours de M. Ribot

Le Daily Telegraph de Londres fait l'éloge du discours prononcé par M. Ribot.

Et la feuille anglaise ajoute : « Si comme le dit M. Ribot, la France est un facteur indispensable de l'équilibre européen, et qu'elle apporte une nouvelle garantie de paix, nous devons sincèrement nous réjouir. »

### Un télégramme de M. Carnot

Paris, 27 septembre.

Le président de la République vient d'adresser à l'empereur de Russie le télégramme suivant, à l'occasion de la mort de la grande-duchesse Alexandra :

« Votre Majesté est trop assurée des sentiments que nous lui portons ainsi qu'à sa famille, pour ne pas être persuadée de la part que nous prenons au terrible malheur qui vient de frapper S. A. I. le grand-duc Paul, et nous tenons à adresser à Votre Majesté, en cette circonstance, l'expression de notre vive et douloureuse sympathie. »

« CARNOT. »

### Le passage du tsar à Berlin

Le tsar et la tsarine, avec le tzarevitch et la grande-duchesse Xénia, se rendant à Moscou pour les obsèques de la grande-duchesse Paul, sont arrivés à Berlin, à la gare centrale de Friedrichstrasse, samedi soir, vers dix heures. Le train avait une heure de retard.

Le tsar avait demandé, au sujet de son passage à Berlin, qu'on lui conservât un caractère absolument privé, en raison du deuil qui exigeait sa présence immédiate à Moscou, et avait prié, en conséquence, qu'on s'abstînt de toute réception.

Cependant, le prince Léopold de Prusse se trouvait à la gare, en uniforme russe, avec la princesse sa femme, en deuil, le gouverneur militaire de Berlin général comte Schlieffen, et le personnel de l'ambassade de Russie, moins le comte Schouvaloff, actuellement absent de Berlin.

Les voyageurs ont pris le thé dans la salle des princes. Le service était fait par les chasseurs royaux prussiens, de même que la table était garnie de la vaisselle plate royale.

Le couple impérial est reparti à 10 h. 33 pour Moscou, via Alexandrow et Varsovie. Le train spécial qui les emmène est composé de 5 wagons-salon.

Le prince Valdemar de Danemarck suivra le tsar à Moscou.

L'impératrice de Russie, avec le tzarevitch et la grande-duchesse Xénia, ainsi que les princes Georges et Nicolas et la princesse Marie de Grèce, retourneront à Copenhague dans une quinzaine de jours.

### Le service militaire en Allemagne

Berlin, 28 septembre.

Le gouvernement proposera, à la rentrée du Reichstag, la réduction du service militaire à deux ans.

### Le championnat de la Seine

Paris, 27 septembre.

Le championnat de la Seine, organisé par le Rowing-club, a été couru aujourd'hui dans le bassin de Neuilly-Saint-James. Voici le résultat des épreuves :

Juniors scullis. — Première manche : 4<sup>e</sup>, M. Delfour (Bordeaux). — Deuxième manche : 1<sup>e</sup>, M. Chaigneau (Marne).

Championnat de la Seine : 1<sup>e</sup>, M. Lebron (Rowing-Club de Paris.)

### Les restes du général Lasalle

Les restes du général Lasalle sont arrivés, à la gare de l'Est.

Le cercueil a été transporté à l'église Sainte-Clotilde, où il a été descendu dans un caveau, en attendant le jour du transfert aux Invalides qui aura lieu samedi.

### Les travaux de vicinalité

M. Constans examine en ce moment un programme des travaux de vicinalité.

Ce programme coûtera 22 millions. L'Etat sera appelé à concourir à cette dépense pour une somme de 16 millions comme avances.

### Au Havre

La grève des ouvriers de l'usine à gaz du Havre est terminée.

## « Thermidor »

Il paraît certain dès à présent que, non seulement le gouvernement n'examinera pas la question d'une reprise de Thermidor, mais qu'en

présence de la campagne menée à l'instigation de MM. Sardou et Coquelin, il opposera un refus à une demande formulée par voie d'interpellation.

### Les étrangers en France

Voici, d'après les fiches existant actuellement au service du « contrôle général », l'état numérique des étrangers de plusieurs nationalités résidant en France :

Allemands .....	84.293
Belges .....	371.300
Italiens .....	295.741
Suisses .....	80.387
Luxembourgeois .....	33.166
Espagnols .....	67.720
Anglais et Irlandais .....	25.334
Russes .....	12.074
Américains du Nord .....	4.910

Il n'est pas inutile de remarquer que ne sont pas compris dans ces chiffres, les étrangers nomades et les voyageurs sans domicile fixe.

Quant aux 84,293 Allemands dont la présence dans notre pays serait officiellement connue, on est en droit de supposer qu'ils sont infiniment plus nombreux.

En effet, à côté des Allemands avouant leur véritable nationalité, combien en est-il qui se font passer pour des Flamands ou pour des Suisses, — ce dont, d'ailleurs, ni les Suisses ni les Flamands ne sont flattés.

### Un article du « Nord »

Le Nord, organe de la chancellerie russe, constate que plus les forces des différentes nations s'équilibrent et plus il y a par conséquent de motifs de tranquillité, plus l'inquiétude agitée de l'esprit public augmente. Cette nervosité est cependant beaucoup moins sensible chez les Russes que chez les autres peuples. Cela est un fait naturel, car ailleurs on pratique continuellement un véritable système de conspirations internationales, et lorsque celles-ci ont échoué, on tâche de remédier à cet échec par de nouvelles manœuvres.

On cherche ainsi en vain à bouleverser l'état de choses créé par les traités, tandis que la Russie se tient inébranlable sur le terrain même des traités en empêchant qu'on les viole; et cette attitude donne à celui qui la tient une grande sérénité d'esprit.

Ainsi, si lord Salisbury a réellement l'intention de convoquer une conférence internationale pour arriver à permettre aux autres navires de traverser les détroits turcs, il suffira que la Russie décline l'invitation d'y participer pour faire échouer cette tentative.

ville ? Elle évita de répondre en changeant le sujet de la conversation.

Dès qu'elles furent prêtes à sortir toutes les deux, elles descendirent ensemble. Rosa remarqua avec surprise que la Prussienne entraînait aussi à la crémérie.

— Vous prenez donc vos repas ici, à présent, fit-elle.

— Oui. Jus qu'aujourd'hui une payse m'avait nourrie, mais elle m'a fait comprendre qu'elle ne pouvait plus continuer. Heureusement que j'ai reçu un peu d'argent de ma famille !

Les braves gens qui mangeaient là s'entretenaient fréquemment de leurs parents restés au pays, et ne se sachant pas espionnés à Paris, se racontaient mutuellement, en toute liberté, une foule de choses qu'ils eussent tenues secrètes s'ils avaient pensé que leurs paroles fussent éte transmises à la police allemande. La haine du joug prussien était le principal sujet de leurs entretiens; ils citaient avec plaisir les Alsaciens dont le cœur était resté rebelle à la conquête, donnant des détails, racontant des faits : Dans un tel village un fermier se livrait à une propagande active pour les candidats de la protestation; dans tel autre, un marchand de grains favorisait la désertion d'un jeune conscrit; ici, c'est un aubergiste qui refusait de recevoir les émigrés d'outre-Rhin; là, c'était un barbonilleur d'enseignes qui s'amusa à es-

tropier d'une manière cocasse les inscriptions qu'il était obligé de peindre en langue allemande; dans une ville, c'était deux dames de la bonne société qui avaient eu l'idée d'organiser une grève générale du public quand la musique du régiment en garnison se ferait entendre sur la place publi-

que.

Il n'eut pas à s'en repentir. Quand le brave officier sut que Mme Reuter sollicitait l'honneur de le voir, il s'écria :

— La femme de Reuter ?... qu'elle entre tout de suite !... je regrettais de faire attention à elle.

### Au Tonkin

Les journaux du Tonkin apportés par le courrier d'aujourd'hui signalent la capture de plusieurs chefs de pirates, notamment du fameux Don, qui retranché dans le cirque massif de Tuyet-Son, avait obligé le protectorat à former une colonne pour opérer contre lui. Don a été tué. Son corps a été apporté à Hanôï et sa tête exposée à la porte de la prison annamite.

A Phu-Tang-Thuong, une bande de pirates ayant été signalée, une section de milice commandée par un pho-quan partit en reconnaissance, en suivant les crêtes. Les miliciens ayant aperçu une partie de la bande exécutèrent plusieurs feux de salve.

Les pirates simulèrent une retraite pour attirer les troupes. Celles-ci, les ayant poursuivis jusqu'au bois, ils se démasquèrent aussitôt et tentèrent de couper la retraite aux miliciens. Le pho-quan, avec 25 fusils, continua à tirer et se retira sur Long-Djoum. Il avait trois hommes blessés et lui était atteint. Les pirates étaient au nombre de 150. Ledit pho-quan avait tué douze Chinois. La bande s'est retirée vers Da-Bao, dans la région de Cao-Bang.

Deux petites colonnes, parties l'une de Moxat, l'autre de Soc-Giang, ont surpris le repaire de Lung-Sung, occupé par la bande de Ti-Thien-Duc. Elles ont enlevé et détruit la position. Les pirates ont pris la fuite dans la direction de Bo-Gia, vers Bao-Loc. Aucune perte de notre côté.

### Les Troubles en Chine

Voici un résumé de la communication du gouvernement chinois remise, au Foreign-Office et datée de Pékin, le 20 septembre :

Le gouvernement chinois informe le cabinet de Saint-James qu'il offre aux puissances européennes, en signe de paix, des compensations pécuniaires importantes pour le massacre des Européens et pour le pillage de leurs propriétés. Quatre meneurs ont été exécutés, vingt-et-un sont bannis et cinq mandarins coupables de ne pas avoir réprimé immédiatement les désordres auront à répondre devant l'empereur qui les punira sévèrement. Le gouvernement impérial a ordonné aux vice-rois de Nanking et de Chi-Hli d'envoyer immédiatement les escadres du Nord et du Sud dans le Yangt-Se pour donner aux Européens aide et protection. Le gouvernement impérial a les preuves évidentes de l'activité des sociétés secrètes, par ce fait qu'un sujet anglais employé aux douanes de Chin-Keng a reçu des fusils et de la dynamite. Cet employé, arrêté et envoyé à Sang-Hai à la disposition des autorités anglaises, a déclaré que ces armes, ainsi que la

afin d'établir un contraste frappant avec l'affluence qui accourait les jours où il y avait l'harmonie locale. Ce qui excitait surtout la bonne humeur et l'admiration des consommateurs de la crémérie, c'était le courage et l'adresse des braves gens qui parcouraient les pays annexés en colportant sous le manteau des livres d'un patriotisme exalté, imprimés en France et sévèrement proscrits par l'autorité.

Catherine entendrait tout, prendrait tout en note et communiquerait tout ce qu'elle aurait surpris à Cornélius Schlang, retenant avec soin le nom et le domicile exacts de chacun. Elle devait fréquenter assez longtemps par la suite cet établissement fertile en renseignements précieux et, à cause d'elle, il y eut là-bas, de l'autre côté des Vosges, un peu plus de pauvres diables emprisonnés ou expulsés, un peu plus de canailleries commises, d'indignations soulevées et de larmes répandues.

Laissons-la commencer à exercer son infâme métier d'espionne, et suivons Rosa qui, au bras de Mme Reuter, se rendait au ministère de la guerre, dans le bureau du général Douvrillé.

L'huissier qui les reçut était justement un vieux soldat, ancien camarade de régiment de défunt Reuter. Il se mit à la disposition de la veuve de son ami, et, bien qu'elles n'eussent pas, comme le voulait l'usage, une lettre d'audience, il prit sur lui de transgresser la règle.

Il n'eut pas à s'en repentir. Quand le brave officier sut que Mme Reuter sollicitait l'honneur de le voir, il s'écria :

— La femme de Reuter ?... qu'elle entre tout de suite !... je regrettais de faire attention à elle.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 51

## SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE

A PARIS

X

LE GÉNÉRAL

— Comment appelez-vous ce général qui n'a pas voulu d'elle ? demanda Mme Reuter.

— Le général Douvrillé.

— Hein ?... fit la brave femme en tressaillant de surprise, c'est le général Douvrillé qui a besoin d'une gouvernante pour ses enfants ?

— Oui.

— Mais j'y pense !... pourquoi ne réussirez-vous pas là où Catherine a échoué ?

— Moi, Madame ? hélas ! je n'oserai jamais me présenter chez le général sans une recommandation.

— Qu'à cela ne tienne, je vous conduirai chez lui moi-même, et dès demain. Défunt mon mari a servi sous ses ordres; il a eu occasion de lui rendre un service pendant je ne sais quelle campagne, et je suis persuadée qu'il ne refusera rien à la veuve du grenadier Reuter.

Rosa eut un scrupule, causé par son excessive

dynamite qui venaient de Hong-Kong, étaient destinées à une société secrète de Chin-Kend. Deux autres Anglais et six fonctionnaires chinois sont également impliqués dans cette affaire.

Le document se termine par la conviction exprimée par l'empereur que ces mesures énergiques rétabliront l'ordre en Chine et les bonnes relations avec les puissances européennes.

**Le sauvetage du « Seignelay »**

Le 26 avril dernier, un navire de guerre français, le *Seignelay*, échouait en vue de Jaffa. Le vaisseau de guerre anglais *Undaunted* et un autre petit navire, le *Mellta*, vinrent à son secours dans des conditions particulièrement gênées, qui motivèrent des remerciements de la part de M. Barbey, à la tribune de la Chambre des députés.

Le gouvernement français, qui a voulu reconnaître le service rendu par les deux navires anglais, vient d'envoyer de magnifiques présents aux officiers qui commandaient ces navires. Ces présents sont arrivés à l'ambassade de France depuis plusieurs jours. Lundi soir, ils ont été adressés au Foreign-Office, par les soins de M. d'Estournelles, chargé d'affaires, pour être remis à leurs destinataires.

L'amiral Hoskins, commandant la flotte anglaise dans la Méditerranée, reçoit un superbe surtout de table en biscuit de Sèvres, représentant la *Chasse au Cerf*.

Un magnifique vase de Sèvres est offert à lord Charles Beresford, qui commandait l'*Undaunted*. Le commandant en second de ce même navire reçoit deux vases plus petits. Un objet, également en Sèvres, représentant la *Mariée*, est offert au commandant du *Mellta*. Une arme de luxe est envoyée au lieutenant qui a commandé le détachement. Enfin, quatre grandes médailles en or sont destinées aux premiers maîtres qui se sont le plus distingués.

**Hambourg**

Les *Nouvelles de Hambourg*, organe de M. de Bismarck, disent que les adoucissements apportés au régime des passeports pourraient être facilement considérés par les Français comme un aveu de faiblesse. Le journal ajoute qu'il est impossible de tenir les Français en échec autrement que par la crainte de l'Allemagne.

**Rome**

Le comte de Mun vient de quitter Rome, accompagnant en France son fils, qui a été frappé d'un accès de malaria.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Le Banquet de St-Chels**

Un grand banquet démocratique à eu lieu dimanche, à St-Chels.

Plus de 80 convives se pressaient dans la salle du banquet.

A la table d'honneur, s'étaient assis MM. Béral, de Verninac, Pauliac, Vival, le maire de St-Chels, le conseiller général du canton et la plupart des maires des environs.

La gaieté la plus franche et la plus cordiale a présidé à cette réunion.

ve d'un lascar qui m'a sauvé la vie à Magenta !

La réponse du général fut immédiatement communiquée aux visiteuses par le complaisant huisier.

— Hein ? s'écria Mme Reuter enchantée, vous voyez que je n'avais pas tort de vous engager à venir ?

Le général Douvrillé, simple et cordial, accueillit Rosa et sa protectrice avec une honte charmante, les invita à s'asseoir et, ayant aux lèvres un bienveillant sourire :

— Mme Reuter, dit-il, je suis très content de vous voir. Puis-je faire quelque chose pour vous être agréable ? Avez-vous un service à me demander ?

— Justement, mon général, c'est dans cette intention que je viens, et vous me mettez si bien à mon aise que je vais vous raconter mon affaire sans mettre des gants.

— Ne vous gênez pas, ma brave femme, et rappelez-vous que, sans ce grand diable de Reuter qui a reçu en mon lieu et place un vigoureux coup de sabre d'un Autrichien, il me serait probablement impossible de vous être utile. Voyons, que désirez-vous ?

— Pour moi, rien.

— Alors c'est sans doute pour cette aimable demoiselle qui vous accompagne.

— Oui, mon général. Le hasard nous a appris que vous cherchiez une gouvernante pour vos enfants. Comme j'ignorais votre adresse personnelle j'ai pris la liberté de venir vous importuner au ministère, pour vous recommander cette jeune personne, intéressante à tous égards.

— Mademoiselle a un extérieur qui prévient en sa

Au dessert, M. Pezet, maire de St-Chels, porte un toast aux sénateurs et députés de notre département. Si l'idée républicaine, dit-il, a eu beaucoup de peine à pénétrer dans notre contrée, aujourd'hui en revanche, elle s'y est implantée.

M. Vival se lève ensuite et boit à M. Pezet et à M. Duphénéux, le conseiller général du canton de Cajarc.

M. Pauliac remercie les populations du canton de Cajarc de l'avoir invité à participer à cette fête républicaine.

Après lui, M. Béral prend la parole : Je suis très heureux, dit-il, d'avoir répondu à l'appel de mon excellent ami, M. Pezet, de ce républicain inébranlable, de cet ouvrier de la première heure, qui a travaillé, avec autant d'ardeur que de désintéressement, au triomphe de la République dans le canton. C'est aux hommes comme lui que le département tout entier, après avoir longtemps hésité à abandonner ses chimères de restauration monarchique, s'est enfin rallié au régime démocratique.

Il s'est trouvé, pour le diriger et le conduire sûrement, des lutteurs infatigables dans leurs combats pour la vérité. Et n'est-ce pas grâce aux efforts de républicains sincères et patriotes avant tout, que la France, aux élections de 1889, a consacré la République, et prévenu ainsi, pour son honneur et son existence même, le cataclysme boulangiste qui approchait ? Délivrée des agitateurs, la Chambre a pu aborder l'examen des réformes économiques réclamées par le pays.

A l'intérieur, le bon ordre est parfait. A l'extérieur, la France républicaine a su se gagner le respect et les sympathies de l'Europe monarchique.

Le gouvernement a remplacé notre pays au premier rang parmi les nations : les ovations prodiguées à notre escadre à Cronstadt et à Portsmouth l'attestent éloquentement.

Les anciens partis n'ont plus foi à l'avenir d'une royauté ou d'un empire quelconques. Leurs chefs eux-mêmes font volte-face et viennent à la République. Hier encore M. Buffet n'a-t-il pas porté la santé du président de la République ?

Pourquoi, au reste, nos adversaires n'accepteraient-ils pas le régime actuel ? Nous n'imposons aucun programme tyrannique auquel il faille se soumettre sans réplique. Bien loin de là : nous demandons à discuter toutes les idées et toutes les réformes proposées, sauf, bien entendu, à ne réaliser que celles reconnues compatibles avec l'esprit démocratique. La République, en un mot, est un gouvernement de libre discussion. Elle n'exclut personne ; elle accepte toutes les adhésions, pourvu qu'elles soient sincères.

Je bois, dit en terminant M. Béral, aux champions, déjà vieux dans la carrière, qui ont payé à la République le précieux tribut de leurs longs services. Je bois aux jeunes qui nous ont aidés à vaincre. Je bois aux nouveaux venus qui se rangeront sans aucune arrière-pensée, sous la bannière de la démocratie.

Cette péroraison est saluée d'unanimes applaudissements.

M de Verninac s'associe aux paroles de M. Béral. Il rappelle les paroles qu'il a entendues à Carpentras de la bouche de M. Constans, où l'on a vu, non sans surprise, des adhésions d'ennemis jusque-là acharnés contre nos institutions. Ces réfractaires sont venus faire amende honorable et offrir leurs loyaux services à la République. L'orateur insiste sur la portée de ces conversions, mais estime qu'il faut voir ces nou-

veaux recrues à l'œuvre. Les républicains sont tout disposés à leur ouvrir les bras. De leur côté, elles doivent nous donner des gages certains de leur fidélité au gouvernement. (Applaudissements.)

La série des discours épuisée, on se sépare aux cris de : Vive la République !

**Départ de M. Pihier**

M. Pihier, ingénieur en chef des chemins de fer construits par l'Etat, récemment appelé au poste important de Périgueux, a quitté définitivement Cahors ce matin.

En même temps qu'un cortège d'amis intimes, tout le personnel de l'administration s'est fait un devoir de donner à son chef aimé, une nouvelle preuve de son attachement, en l'accompagnant à la Gare. M. Pihier a eu un mot aimable pour chacun et à l'émotion vraie qui se peignait sur tous les visages, on pouvait juger de la sincérité des regrets que cause le départ d'un homme aussi éminent par les qualités du cœur que par son mérite professionnel si hautement apprécié.

Toute la démocratie cadurcienne partagera, nous en sommes certain, ces regrets, en se souvenant qu'elle doit à M. Pihier plusieurs œuvres philanthropiques, entr'autres la création des bibliothèques populaires, qui font si rapidement leur chemin dans le département, au grand profit de l'instruction des masses.

Citons encore la Société coopérative cadurcienne, due à l'initiative de M. Pihier et qui ne peut manquer de porter ses fruits.

C'est par le souci continuel de l'amélioration du sort des travailleurs, que M. l'ingénieur en chef Pihier a su gagner l'affection et la reconnaissance de tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre et qui ont tenu à lui faire, ainsi qu'à sa digne compagne, à leur départ de Cahors, une sympathique et cordiale ovation.

**OBSEQUES**

Hier, lundi, à 9 h. du matin, ont eu lieu, au milieu d'un grand concours d'amis, les obsèques de notre compatriote M. Pierre Cavalé, ancien conducteur des ponts et chaussées, décédé à Paris, à l'âge de 47 ans.

**L'ORDRE DES « SÉRAPHINS »**

On sait, et nous l'avons annoncé tout dernièrement, que M. Carnot va être décoré prochainement de l'ordre des « Séraphins » de Suède.

C'est un ordre qui ne se prodigue point, et parmi les Français membres de cet ordre, il n'y a plus guère à présent, croyons-nous, que notre compatriote le maréchal Canrobert.

**COLLÈGE DE JEUNES FILLES**

La rentrée des classes au collège de jeunes filles de Cahors aura lieu jeudi soir 1<sup>er</sup> octobre pour les internes et vendredi matin pour les externes.

M<sup>lle</sup> Cadier, est nommée professeur d'anglais (4<sup>e</sup> classe), au collège de jeunes filles de Cahors, en remplacement de M<sup>lle</sup> Legouis, appelée à d'autres fonctions.

**NOUVELLES ÉCOLES**

Par suite de la réorganisation scolaire, plusieurs nouvelles écoles sont créées à Cahors.

Ainsi, dans la rue Fénelon, il y aura une école primaire de filles et une école infantine.

En arrivant chez lui, il la trouva dans une petite pièce réservée aux enfants ; en l'attendant elle semblait déjà avoir conquis les deux bébés, Henri était installé familièrement sur ses genoux, écoutant avec une gravité attentive une vieille légende alsacienne qu'elle lui racontait de sa voix douce, en termes émus, et simples à la fois. Quant à l'espiègle Marthe, grimée sur une chaise derrière sa nouvelle amie, elle jouait avec les longues nattes formées des beaux cheveux chatin foncé de la jeune fille, se penchant de temps en temps vers elle et l'obligeant à interrompre sa narration pour l'embrasser.

Mme Reuter contemplait ce tableau avec attendrissement.

— Vous voyez, mon général, lui dit-elle dès qu'il entra, que ma protégée est dans les meilleurs termes avec ces chérubins ? Oh ! ça n'a pas été long ! elle les a séduits tout de suite, elle est si douce, si avenante, et elle aime tant les enfants !

— Et vous, mes chéris ? demanda le général intérieurement ravi, qu'est-ce que vous pensez de Mademoiselle ! ce sera votre gouvernante si vous le voulez.

— Oh ! oui ! s'écria joyeusement Marthe en frappant ses petites mains brunes et potelées l'une contre l'autre, regarde, papa, comme elle est jolie ! moi, j'aime les belles figures, d'abord.

— Et toi, maître Henri, tu ne dis rien !

— Tais-toi donc, papa ! fit le garçonnet, tu m'empêches d'écouter la belle histoire ! si tu savais comme Mademoiselle en connaît de magnifiques !

— Tu ne lui trouves donc pas l'air méchant,

Au Vieux-Palais, une école infantine, sera jointe à l'école primaire de garçons.

Quant à l'école maternelle de la rue du Lycée, elle devient école infantine. Pour les faire inscrire, les parents devront s'adresser aux directeurs et directrices de ces écoles.

Nous rappelons aux parents que les directrices des écoles enfantines sont :

- 1<sup>o</sup> Ecole infantine rue du Lycée, M<sup>me</sup> Naves ;
- 2<sup>o</sup> id. du Vieux-Palais, M<sup>lle</sup> Vidal ;
- 3<sup>o</sup> id. rue Fénelon, M<sup>lle</sup> Miquel ;
- 4<sup>o</sup> id. place Thiers, M<sup>lle</sup> Carrié ;

**MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES STAGIAIRES**

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie en date du 26 septembre, ont été délégués dans les fonctions d'instituteurs et d'institutrices stagiaires :

Mlle Desprats Anna, stagiaire à Flottes, suppléante à Flottes ; Mlle Lauranfilie Philomène, stagiaire à Bio, suppléante à Bio ; Mlle Delmouly Françoise, à St-Henri ; Mlle Tardieu, à Cahors (école de la rue du Lycée) ; Mlle Grégoire Anna, à Cahors (école de la place Thiers).

M. Cazes, à Montfaucon ; M. Grangier, à Terrou ; M. Ruamps, à Cajarc ; M. Marty, à Cajarc ; M. Lémouy, à Lalbenque ; M. Hébrard, à Lalbenque ; M. Marty, à Lacapelle-Marival ; M. Taste, à Bagnac ; M. Brunet, à Castelnau ; M. Souilhé, à Souillac ; M. Bessières, à Martel ; M. Delpouget, à St-Cirgues ; M. Bouyssou, à Cahors (école de la rue du Lycée).

**7<sup>e</sup> DE LIGNE**

Par décret, sont nommés sous-lieutenants au 7<sup>e</sup> de ligne : MM. Mazuc et Sarcos, élèves sortant de l'École militaire de St-Cyr.

**DÉPÔT DE REMONTE D'AURILLAC**

Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac procédera aux achats de chevaux de selle de 4 à 8 ans, dans les localités ci-après, dans le département du Lot :

Cahors le lundi 12 octobre, à 8 h. 1/2 ; Gourdon, le mardi 13 octobre, à 8 h. 12 ; Vayrac, le mercredi 14 octobre, à 8 h. 1/2 ; Saint-Céré, le jeudi 15 octobre, à 8 h. 1/2 ; Gramat, le vendredi 16 et le samedi 17 octobre, à 8 heures.

**Protestation**

On nous communique la note suivante : Le 25 septembre 1891, les membres de l'Orphéon se sont réunis dans une salle de la Mairie, pour délibérer au sujet d'un article inséré dans le *Ralliement du Lot* sous ce titre : « Une jolie histoire ».

Étaient présents : MM. Parazines, président ; Dissès, vice-président ; Rodolose, Rouffy, Brunies, membres de la commission ; Pézet, orphéoniste-chef ; Delord, Bastide, Souacroux, Bru, Frèche, Calvet, Bonneville, Frécheville, Boyer, Rodrigues, Luc, Delcros, Moncouet, Cubaynes, Laucou jeune, Teulière, Boutris, Larriou, Planacassagne, peintre ; Dellard, Cabanes, Vialatte, Lacombe, Laucou aîné, Bonassy, Deihles, Planacassagne, Lacombe jeune, Miquel, Gauthier, Batut, Marmiesse et Couderc, orphéonistes.

Le président a donné lecture de l'article qui a motivé la réunion. Cette lecture a soulevé l'indignation générale ; de toute part on a demandé le nom de l'orphéoniste, auteur de cette note.

M. Teulière déclare être, si non l'auteur, du moins l'inspirateur de l'article incriminé. De nombreuses protestations s'élevèrent contre M. Teulière et son expulsion de la société est réclamée.

M. Parazines soumet à l'assemblée la protestation suivante :

**Monsieur le physionomiste ?**

— Oh ! non, répondit le charmant petit bonhomme en approchant ses joues des lèvres de Rosa.

— Voilà qui est parfait ! déclara le général en se frottant les mains, je vous en prie, Mademoiselle, achevez ce récit palpitant qui cause l'admiration de votre jeune auditoire et, quand vous aurez fini, je me ferai un plaisir de vous présenter à la générale. Nous arrêtrons ensuite nos conditions, si vous le voulez bien.

La conteuse, pressée de connaître définitivement son sort, activa sa narration et en brusqua le dénouement au grand regret d'Henri, qui aurait voulu que cela durât toujours.

La générale lui fit un accueil nonchalamment sympathique ; elle se montra très satisfaite d'apprendre qu'elle avait plu sur-le-champ aux enfants. Le général lui offrit une position qui, sans être brillante, était convenable et sûre. Elle le remercia chaleureusement de la confiance qu'il vous lui accordait et, sans phrases, promit de s'en rendre digne, puis elle serra affectueusement la main de Mme Reuter en lui disant :

— Comment pourrais-je jamais vous prouver ma reconnaissance.

— En faisant votre devoir, répondit gravement la brave femme, mais je suis certaine de n'avoir pas obligé un ingrate.

Rosa eut toutes les peines du monde à s'arracher des bras des enfants qui la retenaient de toutes leurs forces, ne voulant pas la quitter.

(A suivre).

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL.

« Sous le titre de « Une jolie histoire », le *Ralliement du Lot*, dans son numéro du 24 septembre, publie contre le maire de Cahors une histoire fort jolie, peut-être, si elle n'était fautive en tous points.

« Sous la signature de : « Un Orphéoniste », le très spirituel, mais peu véridique auteur de cette histoire, accuse le maire de Cahors d'avoir autorisé les orphéonistes à se faire confectionner des costumes, avec promesse formelle d'en faire solder le montant sur la caisse municipale ; aujourd'hui le maire manquerait à la parole donnée et les orphéonistes se trouveraient dans l'obligation de payer personnellement leur costume.

« Le maire n'a pas fait la promesse de payer les costumes des orphéonistes sur la caisse municipale ; il ne le pouvait pas, d'ailleurs ; et, pour qui connaît la réserve de M. Costes, auquel beaucoup reprochent de n'user de ses prérogatives de maire qu'avec l'assentiment de son conseil municipal, il sera difficile de faire croire à une pareille promesse.

« Ce qu'il y a de vrai, c'est que les orphéonistes, désireux de se faire faire des costumes, et n'ayant dans leur caisse particulière qu'une partie de la somme nécessaire, ont demandé au maire si le conseil municipal ne voudrait pas leur accorder une subvention pour parfaire la différence.

« Le maire a répondu qu'il ne pouvait préjuger des intentions de l'assemblée municipale, mais qu'il s'engageait à transmettre leur demande au conseil, et qu'il l'appuierait de tous ses efforts. Nous devons ajouter que plusieurs conseillers municipaux, membres de la commission de l'orphéon, qui étaient avec les demandeurs, ont, de leur côté, promis d'appuyer la demande.

« Quant à la commission, qui aurait été convoquée par les orphéonistes après le refus de payer, ce fait, comme les autres, est faux.

« Le conseil n'a pas encore statué sur la question, et ne pourra le faire qu'après l'apurement des comptes des fêtes.

« Telle est la vérité ; et nous regrettons que le *Ralliement*, dans un esprit de parti et sans chercher à s'assurer de l'exactitude des faits, ait accordé l'hospitalité de ses colonnes à un récit ne contenant que des imputations mensongères. »

Cette protestation est adoptée à l'unanimité et, sur l'insistance d'un grand nombre d'orphéonistes qui réclament l'expulsion du membre calomniateur, le président met aux voix cette expulsion.

A l'unanimité, M. Teulière est expulsé de l'Orphéon.

LETTRES-EXPRESS

L'administration des Postes et Télégraphes va prochainement autoriser le public à se servir de « lettres-express ».

Voici quel est l'avantage de ce système, depuis longtemps en vigueur en Belgique et fort apprécié de nos voisins.

Une lettre pressée est affranchie, surchargée d'un timbre de 25 cent., et déposée au bureau de poste dans une boîte spéciale.

La « lettre-express » suit la voie du chemin de fer comme les autres, mais dans un sac à part. Arrivée à destination, elle est immédiatement portée à son adresse sans avoir eu à subir les lenteurs de la manipulation.

On évite ainsi une grande perte de temps.

UN DECAUVILLE DANS LE LOT

On écrit de Paris à un de nos confrères : « Une bonne nouvelle à annoncer aux habitants des cantons de Montsalvy, de St-Mamet (Cantal), de Latronquière et Lacapelle-Marival (Lot).

« Une compagnie parisienne cherche à créer un chemin de fer Decauville, à voie étroite, de Montsalvy au Rouget, qui relierait entre elles les communes de Montsalvy, Senezergues, Cassanionne, Calvinet, Marcolet, Vitrac, Saint-Mamet, le Rouget.

« Cette ligne se prolongerait ensuite jusqu'à la Tronquière et à Lacapelle-Marival, dans le Lot.

« De plus, une sorte de tramway partirait de Montsalvy et conduirait les voyageurs jusqu'à Entraygues.

« Il n'y aurait pas de gares, mais de simples haltes.

On voit les avantages nombreux qui résulteraient de l'établissement de ce chemin de fer pour les habitants de ces régions si peu favorisées. »

Nous faisons des vœux pour que ce projet soit mis à exécution le plus tôt possible.

Duravel

M. le ministre du commerce vient d'autoriser la conversion en recette simple des postes, de l'établissement de facteur boîtier de l'Etat existant dans la commune de Duravel.

Cénevières

Dimanche, vers trois heures du soir, le sieur Lagarrigue, propriétaire à Comus, commune de Cénevières, travaillait à son champ ; il avait pris son âne et un petit enfant de cinq ans. Tandis que l'âne broutait, l'enfant s'amusait à côté.

A un moment donné, l'âne s'approcha de l'enfant, le mordit à la face et lui emporta la moitié du nez. Si le père ne s'était pas précipité aux cris de l'enfant, ce dernier était infailliblement dévoré.

St-Cirq-Lapopie

Une femme de trente-sept ans, domiciliée à Coudoulous, commune de St-Cirq-Lapopie, était occupée à faire des fagots de feuilles de peuplier, à l'embouchure du Célé. Quelques branches étant tombées à l'eau, elle voulut les prendre, glissa et tomba dans la rivière. Quelques temps après, des ouvriers qui travaillaient à l'écluse du Ganil en face l'embouchure du Célé, remarquèrent l'absence de cette femme, se rendirent sur les lieux, retirèrent la malheureuse de l'eau, mais elle avait cessé de vivre. Cette femme laisse deux enfants en bas âge.

St-Martin-Labouval

Samedi dernier, vers 4 h. du soir, au moment où le train de marchandises venant de Cahors, passe au lieu dit Rouent, commune de St-Martin-Labouval, quatre femmes étaient sur une charrette attelée d'un mulet, venant de Latoulzanie faire carder de la laine. Le mulet eut peur et se mit à reculer sur le talus de la route, du côté de la rivière. Deux femmes sautèrent et se contusionnèrent fortement ; les deux autres restèrent sur la charrette et furent jetées dans la rivière avec l'attelage. Heureusement, le pertuis de St-Martin étant ouvert, elles n'eurent de l'eau que jusqu'à la ceinture. Le sieur Décremps, garde-barrière, et le sieur Payssot, batelier, se rendirent sur les lieux en toute hâte et retirèrent les deux femmes, le mulet et la charrette. Il n'y a eu, par miracle, que deux sacs de laine de perdus.

Gourdon

Le Syndicat agricole de Gourdon s'est réuni en assemblée générale dimanche, à l'effet de recevoir, de la part de ses membres, les demandes d'engrais chimiques et de sucre pour vendanges.

Nous sommes heureux de constater que cette société prend chaque jour de nouveaux développements et que le nombre de ses membres est déjà considérable.

Cette institution, dont le besoin se faisait sentir dans notre contrée, presque exclusivement agricole, est appelée à rendre les plus grands services.

Plusieurs représentants du Lot ont déjà adhéré au syndicat de Gourdon.

LES VENDANGES DANS LE MIDI

Les vendanges se poursuivent dans des conditions de température en général favorables. On remarque seulement, pour quelques vignobles méridionaux, une irrégularité fâcheuse dans le degré de maturité des raisins. On est obligé tout en cueillant les grappes mûres, de laisser bien des raisins encore trop pauvres en sucre et qu'on ne devra vendanger que plus tard. Les vins nouveaux sont jolis, de couleur vive, mais un peu moins alcooliques, semble-t-il, que ceux de l'an passé. Ainsi on écrit du Gard que les échantillons présentés sur la place de Nîmes n'ont pas eu un très grand succès. Les Petits-Bouchets sont trouvés généralement trop petits pour l'emploi qu'on leur destine. Les autres vins, aramons et mélanges, ne sont pas encore appréciables, et on craint qu'ils ne pèchent légèrement par le manque d'alcool, mais ils seront frais, verts et fruités, et rendront dans ces conditions des services au commerce.

Les cours ne sont pas encore établis. Néanmoins, il est certain qu'ils varieront au début, entre 13 et 15 fr. pour les aramons et 16 à 17 fr. pour les mélanges. Ces prix s'entendent, bien entendu, pour les vins de plaine, qui constituent la majeure partie de la production du Gard et de l'Hérault.

Il s'est traité d'assez grandes quantités de moûts d'aramon à 15 fr. l'hectolitre.

Quant aux achats de raisins, ils sont devenus très calmes dans tout le Midi, contrairement à ce qui se passait les autres années à pareille époque.

Dans le Roussillon aussi on craint que le degré alcoolique ne soit un peu inférieur à celui des vins de 1890.

Dans le Lot, les vendanges se feront un peu tardivement, la maturité étant à cette heure imparfaite.

ENTRETIEN DES PULVÉRISATEURS

Les pulvérisateurs, très répandus aujourd'hui dans le monde viticole, réclament des soins assidus d'entretien pour éviter la rouille et la détérioration causée par les liquides acides qu'on répand par leur moyen. C'est pourquoi il faut les démonter après chaque opération, les nettoyer à sec, puis essuyer toutes parties sujettes à frottement, les graisser au suif et à l'huile, puis tenir l'appareil au sec et sens-dessus dessous. Faute de ces soins, les meilleurs pulvérisateurs deviennent en peu de temps hors d'usage.

Fraudes au préjudice de l'armée

La cour d'appel d'Orléans vient de rendre

son arrêt dans l'affaire des fraudes, qui a quelque peu passionné les habitants à cause de la qualité de l'un des prévenus, gros négociant en épicerie à Orléans.

Deux maréchaux des logis du 30<sup>e</sup> d'artillerie, accusés et convaincus, de concert avec le négociant, de fraudes au préjudice du régiment, ont été condamnés : l'un des maréchaux de logis à six mois de prison, l'autre à quatre mois, et le négociant à quinze mois.

Saisie d'affiches

Le parquet a fait saisir chez l'éditeur Fayard, à Paris, une affiche annonçant un ouvrage en livraisons illustrées du commandant Biot, intitulé « la France et la Russie contre la triple alliance. »

Cette affiche représente un soldat français et un soldat russe défendant un retranchement attaqué par deux prussiens, un autrichien et un italien. La première livraison renferme la reproduction exacte de l'affiche.

La publication n'a pas été et ne pouvait être entravée.

Elle continue à paraître très régulièrement.

ENDORMIS PAR DES CIGARETTES

On reproche aux cigarettes de la régie d'être détestables ; celles que l'on achète de contrebande aux gargons de certains cafés ne méritent pas toujours de leur être préférées.

Deux consommateurs attablés à la porte d'un grand café du boulevard de la Madeleine excitaient vendredi soir l'hilarité de leurs voisins. Ces consommateurs, — des messieurs d'un certain âge, — s'étaient endormis profondément au beau milieu d'une causerie, et résistaient à tous les efforts que les gargons faisaient pour les réveiller.

Lorsqu'ils purent enfin se lever, ils avaient les membres engourdis et ne parvenaient pas à se rendre compte de ce qui se passait autour d'eux.

On les conduisit dans une pharmacie, où l'on parvint à les tirer de leur torpeur. Ils expliquèrent qu'après dîner, l'un et l'autre avaient fumé une douzaine de cigarettes orientales qui leur avaient été vendues dans un restaurant.

Le pharmacien examina sommairement les cigarettes, qui contenaient des principes narcotiques. Sous le nom de cigarettes orientales, on vend, paraît-il, des cigarettes confectionnées avec du tabac ordinaire trempé dans une solution d'opium.

Quelques-unes de ces cigarettes ont été remises au commissaire du quartier. Elles seront examinées au Laboratoire municipal.

ETUDE

de M<sup>e</sup> ESPÉRET, avoué, rue de la Liberté, n<sup>o</sup> 11

VENTE

DE BIENS D'INTERDIT

A vendre par licitation le DIMANCHE VINGT-CINQ OCTOBRE prochain à deux heures précises du soir devant M. Costes, notaire à Cahors, délégué à cet effet.

Les immeubles ci-après désignés pour suites et diligences de Delbreil Jean, propriétaire au Mas de Latour, commune de Catus, agissant en qualité de tuteur de l'interdit François Delbreil, à ces fins, nommé par délibération du conseil de famille du sept juillet courant ayant M<sup>e</sup> Espéret pour avoué constitué.

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt juillet dernier enregistré, et à la requête dudit Delbreil Jean, agissant comme il est dit ci-dessus, le tribunal a ordonné la vente en deux lots des biens immeubles appartenant à François Delbreil interdit, lesdits immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé par M. Costes, notaire, pour parvenir à la vente a été déposé au rang de ses minutes, où l'on peut en prendre connaissance.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE

Premier lot

Un article en nature de vigne, sise à

Arbouys-Bas commune de Cahors, numéro 505 section K, de contenance de un hectare un are quarante centiares.

Article deux

Une terre au même lieu, n<sup>o</sup> 517 section K, de contenance de huit ares.

Article trois

Une maison, une étable et le sol de ces édifices au même lieu, portés au plan cadastral sous les numéros 587, 588 section K, pour une contenance de deux ares quatre-vingt dix centiares.

Deuxième Lot

Une vigne sise à la Matade commune de Cahors, numéro 700 section L, de contenance de huit ares.

Article deux

Une terre vaine au même lieu numéro 701, de contenance de neuf ares cinquante centiares.

Article trois

Une vigne au même lieu numéro 707, du plan de contenance de soixante-quinze ares.

MISES A PRIX

Le premier lot sera vendu sur la mise à prix, de deux mille quatre cent quatre-vingt francs ci. . . . . 2,480 fr.

Le deuxième lot sera vendu sur la mise à prix de trois cents francs ci 300 fr.

Les frais d'interdiction et les frais faits pour arriver à la vente, venant en sus du prix.

Fait à Cahors le 29 septembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Pour extrait certifié conforme.

L'Avoué poursuivant, Signé : ESPÉRET.

Enregistré à Cahors, le 29 septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, fol. c<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

Bourse de Paris

Cours du 28 septembre 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	96 32
3 0/0 amortissable.....	compt.	97 70
3 0/0 Emprunt 1891.....		95 50
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	105 85

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4580	»
CRÉDIT FONCIER.....	1275	»
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	485	»
COMPTOIR N <sup>al</sup> D'ESCOMP <sup>te</sup> .....	545	»
EST (Chemin de Fer).....	915	»
LYON.....	1511 25	»
MIDI.....	1300	»
NORD.....	1850	»
ORLÉANS.....	1540	»
OUEST.....	1077 50	»
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	1450	»
CANAL DE SUEZ.....	2900	»
CANAL DE PANAMA.....	35	»
Etablissements DECAUVILLE.....	310	»

BULETIN FINANCIER

du 28 septembre 1891

Les baissiers ont essayé aujourd'hui de peser un peu au début sur les cours de la rente, mais on est revenu au cours de clôture de samedi. C'est aujourd'hui que commence la liquidation de Londres et on veut attendre avant de se remettre en mouvement, de savoir comment cette opération s'accomplira. C'est faire œuvre de sagesse. Le 3% après 96.17 finit à 96.25 ; le nouveau cote 95.10. Le compartiment des actions de nos grandes sociétés de crédit laisse encore à désirer aujourd'hui. Sans motifs le Foncier est à 1277.50. Nous aurons à revenir sur l'avantage qu'ont les porteurs de communales 1875 de souscrire aux nouvelles obligations.

La Banque de Paris est à 790. Le Crédit lyonnais finit à 908.75. Les fonds étrangers sont fermes. L'Italien fait preuve de bonne tendance à 90.70. Avance sensible des fonds austro-hongrois. Portugais toujours lourd. En Banque, l'Alpine est demandée à 191.25 se ressentant de l'amélioration qui se manifeste sur le marché de Vienne. L'action Expositif-Fortis est à 70.

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**

SOUSCRIPTION A UN MILLION  
d'Obligations Communales de 400 fr. 3 %  
AVEC LOTS

REMBOURSABLES EN 75 ANS  
**PRIX D'ÉMISSION 380 FR.**

PAYABLES : 20 fr. en souscrivant;  
20 fr. à la répartition (du 10 au 15  
novembre) et le surplus par ver-  
sements de 50 fr.  
de six mois en six mois.

**6 TIRAGES PAR AN**

comportant chacun 1 lot de 100,000 fr.  
et 22 autres lots

ON SOUSCRIT LE **MARDI 6 OCTOBRE**

au Crédit Foncier de France;  
à la Banque de Dépôts et Comptes Courants;  
à la Banque d'Escompte de Paris;  
à la Banque de Paris et des Pays-Bas;  
à la Compagnie Foncière de France;  
au Comptoir National d'Escompte;  
au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie;  
au Crédit Lyonnais;  
à la Société de Crédit Industriel et Commercial;  
à la Société Générale.

DANS LES DÉPARTEMENTS : Chez MM. les Trésoriers Payeurs Généraux;  
Chez MM. les Receveurs Partic. des Finances.  
ou dans les Succursales des Sociétés ci-dessus.

A L'ÉTRANGER : Dans les Agences et Succursales  
des mêmes Sociétés.  
Pour les détails voir le prospectus ou l'affiche.

mois, des conférences, des divertissements de  
Paris, mondaine, de la mode. — Jeux divers et  
charades.

100 illustrations de : Amoretti, Arus, Auriol,  
Barabandy, Bassan, Bertrand, Besnard, Bom-  
bled, Cousot, Décoprez, Faucher-Gudin, Farchi,  
Gœnente, Huybers, Léandre, Léofanti, Marius  
Liéger, Lunel, Merwart, Morel, Félix Régamey,  
Stein, Steinlen.

Bureaux : 45, rue Laffitte, Paris.

Le numéro : 1 fr. 25, en vente chez tous les  
libraires. — Abonnements : un an, 15 fr. ; six  
mois, 8 fr. ; trois mois, 4 fr. 50.

**LE MONDE ILLUSTRÉ.** Direction et Admi-  
nistration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35<sup>e</sup> an-  
nées. — Sommaire du numéro du 26 septembre  
1891. — Gravures : L'arc de triomphe des Soci-  
étés de gymnastiques rémoises. — M. Carnot  
visitant les établissements industriels de Reims.  
— La revue de Vitry-le-Français. — Portraits  
des attachés militaires présents à la revue. —  
M. Carnot remettant la médaille militaire aux  
généraux de Gallifet et Davout. — Officiers  
étrangers visitant le 4<sup>e</sup> chasseurs. — « Lohen-  
grin » à l'Opéra. — « Le médecin des Folles »  
à l'Ambigu. — Beaux-Arts : Plain-chant, par  
Walter Gay. — Statue de Faidherbe, par Louis  
Noël. — Le congrès de la menuiserie à Paris. —  
Les fêtes de Carpentras. — Nécrologie : M. Ma-  
rais, de la Comédie-Française. — M. Moulin,  
lithographe.

Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron.  
— Variété : Le cas du père Loriguet, par Lenô-  
tre. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. —  
Musique : A. Boisard. — Nouvelle en cours de  
publication : Horia, par Carmen Sylvia, (reine  
de Roumanie). — Nos gravures. — Echechs, par  
Rosenthal. — Sport, récréations, rébus, etc. —  
Le supplément contient la fin de « Serge », ro-  
man d'Abel Hermant, illustré par Tofani. —  
Prochainement : « Le vertige de l'inconnu », ro-  
man de Gustave Toudouze, illustration de Ma-  
rold. — Le numéro 50 centimes.

Nous nous empressons de signaler à nos lec-  
teurs dans la 333<sup>e</sup> livraison de la GRANDE  
ENCYCLOPÉDIE la fin de l'important travail  
de M. Camille Dreyfus sur la « Dette publique »,  
comprenant la « Dette viagère » et la « Dette  
flottante », et un très intéressant article sur le  
Deux-Décembre.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille  
spécimen est envoyée gratuitement sur demande.  
H. Lamirault et C<sup>o</sup>, 61, rue de Rennes, Paris.

**TOUR DU MONDE.** — Nouveau Journal des  
voyages. — Sommaire de la 1603<sup>e</sup> livraison (26  
septembre 1891). — La Sardaigne, par M. Vuil-  
lier. — (1890). — Texte et dessins inédits. — 15  
dessins exécutés d'après nature par l'auteur.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, boule-  
vard Saint-Germain, 79, à Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire  
de la 982<sup>e</sup> livraison (26 septembre 1891). — Tex-  
te : Les conquêtes d'Hermine, par M<sup>me</sup> J. Colomb.  
— Excursions de vacances, par Louis Rousselot.  
— Dette de jeu, par Maxime Du Camp, de  
l'Académie française. — Les forêts de l'Europe.  
— La musique militaire et ses origines, par L.  
Sevin. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Tofani et E. Zier.  
Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.  
Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, boule-  
vard Saint-Germain, 79, à Paris.

**LE MUSÉE DES FAMILLES.** — Sommaire  
du 15 septembre 1891. — Le plongeur de Nériè-  
de, par E. Faligan. — En omnibus, fable, par  
Roquefort-Villeneuve. — Les dix doigts de Jean  
Ruthé, par Sixte Delorme. — Causerie de quin-  
zaine. — Calista, par O. Michon. — La Guyane  
indépendante, par Jules Gros. — Maître chez  
lui, par Louis Morin. — Il est si caressant, par  
Albert Guillaume. — Sans lui, par Louise Mus-  
sat. — Science en famille, par L. Balthazard.  
— Madrépores et Coraux, par Maurice Main-  
dron. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par A. Larse, J. Wagrez, Schulz,  
Louis Morin, Albert Guillaume, Gaillard, etc.,  
et d'après de vieilles estampes.

Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue  
Soufflot, Paris.

**LA NATURE.** Bureaux à la librairie G.  
Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain,  
Paris. — Sommaire du 26 septembre. — Vélo-  
cypédie : Gaston Cornié. — L'étude des cou-  
rants aériens par les ballons libres : Gaston Tis-  
sandier. — La photographie en cerf-volant :  
Albert Londe. — Etoiles doubles invisibles. —  
Les corbeaux sont-ils utiles ou nuisibles à l'agri-  
culture : Albert Larbalétrier. — Les deux pha-  
res du cap Fréhel : H. Fournier. — Le champi-  
gnon parasite des criquets : Alfred Giard. —  
Chronique. — Académie des sciences : séance du  
21 septembre 1891 : Stanislas Meunier. — Phy-  
sique sans appareils.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES  
(Supplément 15 de la Nature)  
La semaine. — Informations. — Boîte aux let-  
tres. — Bulletin trimestriels astronomique.

**AUDOUARD**

Ex-Professeur de  
PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES  
à PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE  
Membre de l'Association générale des Dentistes  
de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

**CHIRURGIEN-DENTISTE  
A BRIVE**

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>me</sup> mercredi  
de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

**DENTS & DENTIERS**

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les per-  
sonnes qui doivent se rendre à Brive pour le  
consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite  
deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

**A VENDRE**

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec  
cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement  
des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bu-  
reau du Journal.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de  
vouloir bien nous couvrir au plus tôt par  
un mandat sur la poste.

**DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES**

et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche  
**DU LOT**

**Bibliographie**

Le MAGAZINE FRANÇAIS ILLUSTRÉ. —  
Publication mensuelle. — Sommaire du numéro  
de septembre : — Texte : Maître Pied, par Vil-  
liers de l'Isle Adam. — Les Maoris, par Tasma.  
— Un beau rêve interrompu, par L. Michaud. —  
La colonie russe au quartier latin, par Vania. —  
Un Terrien, par E. Jaubert. — La fée des nuits,  
par G. d'Escarcelles. — Paroles en l'air, par N.  
Lebeau. — La lance sanglante, par M. Legrand.  
— Saint-Sulpice, par J. Champagnol. — Hymne  
national russe (paroles et musique transcrite),  
par Ch. de Sivry. — Les japonais chez eux et  
chez nous, par F. Régamey. — Nocturne (poésie),  
par F. Cousot. — Le chartreux, par A. Pigeon.  
— Les éléphants, par G. de Cherville. — Les  
académiciens : Pailleron. — Poésie, par Paille-  
ron. — Fêtes, jeux et divertissements parisiens  
à travers les âges, par Marc Saint-Léger. — Les  
plages normandes, par A. Dody. — Les mois  
parisiens : Septembre, par E. Jaubert. — La  
science amusante, par G. Vitoux. — Les courses  
de taureaux, par Faifeu. — Revues : de l'ensei-  
gnement, agricole, coloniale, des événements du

**CH. FAY, Inventeur**  
9, Rue de la Paix, PARIS  
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

**VELOUTINE.**

**CH. FAY, Inventeur**  
9, Rue de la Paix, PARIS  
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS  
ET CONTREFAÇONS.

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par  
conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE  
ET LE TIMBRE de GARANTIE de l'UNION des FABRICANTS.

**École de Notariat de Toulouse**

DIRECTION : Rue des Lois, 32

PROFESSEURS :

Cours théoriques : M. GUIRAUDUE, Docteur en droit, ancien Notaire, Avocat.  
Cours d'actes et d'application : M. CHAYROU, ancien Principal clerc de  
Notaire, à Paris.

Cours d'Enregistrement : M. NOUBLET, ancien Receveur de l'Enregistrement  
et des Domaines.

Cours de liquidation (le jeudi matin) : M. CHAYROU.

Ouverture des Cours : le lundi 2 novembre 1891

L'enseignement complet dure une année. — Les cours sont de 4 heures  
par jour et ont lieu le matin de 8 à 10 h., et le soir de 4 à 6 h. — Autant que  
possible, les demandes d'inscription doivent être adressées avant le 15 octobre.

La circulaire et le programme de l'enseignement sont envoyés à toute  
personne qui en fait la demande à M. Chayrou, Directeur de l'École de  
Notariat, rue des Lois, 32, Toulouse.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle,  
qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté,  
Saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien  
lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur  
demande



PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES  
Depuis 1867, les plus hautes récompenses  
aux grandes Expositions Internationales  
Hors concours depuis 1885  
SE MÉFIER DES IMITATIONS  
Exiger la signal. du B<sup>o</sup> J. V. LIEBIG  
en encre bleue sur l'étiquette  
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

**COURRIER  
DES  
MODES**

PARISIENNES  
12 pages - 15 centimes  
plus complet que les journaux à 25 cent.  
publie chaque samedi 50 modèles  
élégants et pratiques de robes,  
manteaux, chapeaux, costumes  
d'enfants, ouvrages, etc., avec  
explications et patrons découpés.  
Feuilletons, Causerie médicale  
par M<sup>me</sup> le D<sup>r</sup> BERTILLON. Etude :  
**QUE FERONS-NOUS  
DE NOS FILLES ?**  
décrivant toutes les professions  
et métiers pouvant être exercés  
par des femmes. Nombreuses  
primes. Chez tous les libraires.  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
Pour 3 mois (36 pages), le journal  
simple : 2<sup>fr</sup> 50. Avec chaque fois une  
grande colorie, 3 mois : 5<sup>fr</sup>. Pour  
s'abonner, envoyer mandat-poste ou  
timbres aux Editeurs : IMANS & C<sup>o</sup>,  
35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.



PLUS de CHEVAUX COURONNES !!! Guérison prompte  
et sans trace des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses,  
casures, gerçures de la peau, plaies de toute nature. Réparation  
exacte du poil par le Réparateur. Se trouve dans les Pharmacies.  
Flacon de 1<sup>fr</sup> 50 et 2<sup>fr</sup> 50 avec instruction. Se défier des contro-  
façons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi  
Réparateur J. B. A.T., connu depuis plus de 20 ans, toujours en  
usage. — Flacon carré plat, Etiquettes jaunes. — Remarquer bien ces détails pour ne pas être trompé.

**BUREAU de PLACEMENT**

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public  
qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de  
Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hom-  
mes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats,  
aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

**ÉCOLE DE NOTARIAT**

ENREGISTREMENT & HYPOTHÈQUES  
DE TOULOUSE

Fondée sur l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction  
Publique, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Directeur : **M. CLÉRI MALIGE**

5, Rue du Sénéchal, 5

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain

NOTA. — Les heures des cours sont établies de manière à permettre aux  
élèves de travailler dans les études de notaires pour faire leur stage, et d'assister  
aux cours de la Faculté de Droit.

Les élèves qui désireront être admis, sont priés d'en donner avis au directeur.  
Les parents reçoivent chaque mois les notes méritées par leurs enfants.